



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

Service Environnement et Risques  
Bureau forêt, chasse, nature  
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **13 MAI 2022**

### **MOTIVATIONS**

de l'arrêté préfectoral définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre d'Europe et du castor d'Eurasie est avérée dans le département du Cher pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Le projet de l'arrêté préfectoral définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre d'Europe et du castor d'Eurasie est avérée dans le département du Cher pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 12 avril au 3 mai 2022.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.  
Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le directeur départemental,

**Eric DALUZ**